

**MUNICIPALITÉ DE COMPTON**  
Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 12 décembre 2023 à 19h30 à la salle du Conseil de l'hôtel de ville située au 3 chemin de Hatley à Compton et diffusée simultanément sur le site internet de la Municipalité.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Jean-Pierre Charuest, Maire  
Sylvie Lemonde, conseillère du district Louis-S.-St-Laurent  
Patricia Sévigny, conseillère du district Rivière Moe  
Marc-André Desrochers, conseiller du district Rivière Coaticook  
Benoît Bouthillette, conseiller du district Hatley  
Réjean Mégré, conseiller du district Pomeroy

Absent (s) : Danielle Lanciaux, conseillère du district Cochrane

**FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENTE DU MAIRE**

André Martel, directeur général et greffier-trésorier

- 
1. **Ouverture de la séance**
  2. **Période de questions**
  3. **Adoption de l'ordre du jour**
  4. **Approbation des comptes**
  5. **Procès-verbal(aux) antérieur(s)**
  6. **Rapport des activités des membres du conseil**
  7. **Sécurité publique**
  8. **Loisirs, culture et vie communautaire**
  9. **Travaux publics**
  10. **Infrastructures**
  11. **Urbanisme**
  12. **Trésorerie**
  - 12.1 Adoption des prévisions budgétaires 2024
  - 12.2 Adoption du programme quinquennal d'immobilisations 2024-2025-2026-2027-2028
  13. **Greffe**
  14. **Direction générale**
  15. **Parole aux conseillers**
  16. **Période de questions**
  17. **Levée de la séance**

-----

1. **Ouverture de la séance**

La présente séance est présidée par le maire, M. Jean-Pierre Charuest. Le directeur général et greffier-trésorier, M. André Martel, agit à titre de secrétaire.

Le greffier-trésorier dépose le certificat de signification de la séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la réunion ouverte.

2. **Période de questions**

Aucune personne n'est dans l'assistance.



N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023

### 3. Adoption de l'ordre du jour

514-2023-12-12

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

**IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour de la présente séance du conseil tel que présenté.

Adoptée à la majorité

### 4. Approbation des comptes

### 5. Procès-verbal(aux) antérieur(s)

### 6. Rapport des activités des membres du conseil

### 7. Sécurité publique

### 8. Loisirs, culture et vie communautaire

### 9. Travaux publics

### 10. Infrastructures

### 11. Urbanisme

### 12. Trésorerie

#### 12.1 Adoption des prévisions budgétaires 2024

515-2023-12-12

**Considérant** les prévisions budgétaires 2024 de la Municipalité de Compton annexées à la présente résolution;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette  
APPUYÉE PAR madame la conseillère Sylvie Lemonde**

**IL EST RÉSOLU**

a. d'adopter les prévisions budgétaires 2024 de la Municipalité de Compton pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 conformément à l'article 954 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

b. de diffuser le document explicatif de ce budget sur l'ensemble du territoire de la Municipalité.

Adoptée à la majorité



N° de résolution  
ou annotation

## MUNICIPALITÉ DE COMPTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023

### 12.2 Adoption du programme quinquennal d'immobilisations 2024-2025-2026-2027-2028

516-2023-12-12

**Considérant** le programme quinquennal d'immobilisations pour les années 2024-2025-2026-2027-2028 tel qu'annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Benoît Bouthillette  
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Marc-André Desrochers**

**IL EST RÉSOLU** d'adopter le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2024-2025-2026-2027-2028.

Adoptée à la majorité

### 13. Greffe

### 14. Direction générale

### 15. Parole aux conseillers

### 16. Période de questions

Aucune personne n'est dans l'assistance.

### 17. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h06.

---

Jean-Pierre Charuest  
Maire

---

André Martel  
Greffier-trésorier  
Directeur général

Je, Jean-Pierre Charuest, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



N° de résolution  
ou annotation